

Consignes et règlements 2019-2020

Patinage Plus et Mini-Power

« Les enfants devraient commencer à pratiquer des sports organisés lorsqu'ils possèdent les **compétences nécessaires** et **qu'ils en ont envie**....Les parents et les entraîneurs peuvent les aider en s'assurant que chaque enfant est prêt à jouer et en rendant le sport amusant pour que les enfants puissent être plus actifs et en santé. »

<http://www.cps.ca/soinsdenosenfants/grandirapprendre/fairedusport.htm>



Voici les compétences nécessaires pour débiter les cours de Patinage Plus et Mini-Power

- ↗ Avoir atteint l'âge de 3 ans en date du 20 septembre 2019;
- ↗ Être autonome (ne pas nécessiter la présence de parents dans les bancs ou près de la glace après le 2^e cours);
- ↗ Être en mesure de marcher en patin après le 2^e cours;
- ↗ Avoir envie d'apprendre à patiner;
- ↗ Avoir le goût de participer au cours.

Consignes et règlements

- ↗ Casque de hockey homologué obligatoire (règlement de Patinage Canada);
- ↗ Porter des gants ou mitaines, vêtements confortables (nylon imperméable);
- ↗ Les gommés et aliments de toutes sortes sont interdits sur la patinoire;
- ↗ Cheveux dégagés du visage;
- ↗ Pas d'objets sur la patinoire (autres que ceux utilisés par les monitrices).



Seuls les patineurs et l'équipe d'entraîneurs sont admis sur la patinoire.

Les parents doivent prendre place dans les estrades afin de faciliter l'apprentissage, et assurer la présence d'une personne responsable s'ils doivent quitter l'aréna afin d'intervenir auprès de son enfant au besoin (toilettes, etc.)

Bonne saison à tous!